

## FICHE MANDAT

# Association Foncière Logement (AFL)

### INSTANCES CONCERNÉES

Conseil d'administration (CA) de l'Association Foncière Logement.

### DIRECTION DU MEDEF RÉFÉRENTE

La direction du logement qui assure la coordination entre les orientations retenues par le MEDEF et l'exercice du mandat.

Contact : Marion Unal, directrice du Logement : [munal@medef.fr](mailto:munal@medef.fr)

### TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Convention quinquennale 2018-2022.
- Code de la Construction et de l'habitation.
- Statuts de l'AFL.

### MISSION GÉNÉRALE

Créée en 2002 en application d'une convention conclue avec l'État, gérée par les partenaires sociaux, Foncière Logement est une association à but non lucratif, membre du groupe Action Logement.

Investie de missions d'intérêt général, Foncière Logement construit et gère des logements abordables pour les salariés du secteur privé ; elle favorise la mixité sociale en investissant dans les zones tendues et les quartiers prioritaires de la politique de la Ville ; elle lutte contre l'habitat indigne et insalubre. Enfin, elle contribue au financement des retraites du secteur privé, par transfert gratuit de son patrimoine à AGIRC-ARRCO.

### COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est composé de 10 représentants personnes physiques des membres de l'association répartis dans deux collèges, à savoir :

- un collège employeurs composé de 4 représentants désignés par le MEDEF et de 1 représentant désigné par la CPME ;
- un collège salariés composé de 5 membres désignés par la CGT, la CGT-FO, la CFTC, la CFDT et la CFE-CGC.

10 administrateurs suppléants sont désignés dans les mêmes conditions, et affectés à un titulaire.

### DURÉE DU MANDAT

La durée du mandat est de 5 ans. Le prochain renouvellement aura lieu en juin 2026.

### FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

11 réunions par an.

## LIMITE D'ÂGE

68 ans.

## INCOMPATIBILITÉS

Les administrateurs ne peuvent pas cumuler de mandats au sein des entités ou instances suivantes :

Action logement groupe (ALG) ;

Action logement services (ALS) ;

Action logement immobilier (ALI) ;

Comités régionaux/territoriaux action logement (CRAL/CTAL) ;

Association pour l'accès aux garanties locatives (APAGL) ;

Entreprises sociales pour l'habitat (ESH).